

INFORMATIONS PRÉALABLES À METTRE À DISPOSITION DE SUEZ LORS :

- DU CONTROLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR VENTE
- DU CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La prise de rendez-vous se fait auprès de SUEZ au 09 77 408 408

Éléments à rassembler le jour du contrôle :

- Connaître la date du précédent contrôle
- Connaître la date de création de l'installation d'assainissement non collectif (année)
- Rassembler les factures des travaux et photos de l'installation (à fournir au contrôleur)
- Rassembler les justificatifs d'entretien (certificats de vidange à fournir au contrôleur)

Le propriétaire doit rendre accessible tous les ouvrages avant le contrôle.

Au 1^{er} janvier 2024, la redevance liée au contrôle :

- de bon fonctionnement est fixée à 112.06 € TTC ;
- d'une installation d'assainissement non collectif en cas de vente à 160.09 € TTC.